

## Décision modificative n° 2 du BP 2018

*La présente décision modificative doit permettre d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif 2018*

Elle se présente comme indiquée sur le document ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	ARTICLE		CHAPITRE	ARTICLE	
011	60612	3 000,00	013	6419	5 000.00
	6227	6 000.00			
	6238	4 000.00			
012	6218	22 000,00			
023	023	83 500.00			
TOTAL DM 1		118 500.00€	TOTAL DM 1		5 000.00
TOTAL BUDGET 2018		1 432 520 €	TOTAL BUDGET 2018		2 217 238.07
INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
20	2041412	60 000.00	021	021	83 500.00
205	2051	1 500,00	10	10222	121 000.00
21	2183	3 000.00	041	458220104	12 000.00
23	2317	140 000,00		458220181	2 000.00
041	2041412	39 000.00		458220536	17 000.00
				458220686	8 000.00
			45822	458220104	22 000.00
				458220181	3 000.00
				458220221	15 000.00
458220536	7 000.00				
45812	458120536	7 000.00	458220686	5 000.00	
	458120686	5 000.00	458220873	10 000.00	
	458120873	10 000.00	458221026	20 000.00	
	458121026	20 000.00			
TOTAL DM 2		325 500.00	TOTAL DM 2		325 500.00
TOTAL BUDGET 2018		2 845 631,61 €	TOTAL BUDGET 2018		2 845 631,61 €

### Dépenses de fonctionnement :

**Au 60612** (achat d'électricité) le syndicat doit faire face à des dépenses supplémentaires dues aux abonnements et à la consommation des bornes de recharge pour véhicules électriques.

**Au 6227** (frais d'actes et de contentieux) : il s'agit de faire face aux dépenses engagées par le syndicat dans le cadre du désaccord avec les services de la Préfecture pour la modification des statuts qui n'est toujours pas entérinée.

**Au 6238** (Publicité, publications, relations publiques) : les dépenses prévues au BP ont été sous évaluées. Le concours écoloustics par exemple a contribué à augmenter ce poste de dépenses.

**Au 6218** (autre personnel extérieur) : il s'agit de l'embauche du Délégué à la Protection des Données (DPO) par le service informatique. Ce poste sera entièrement financé par les cotisations informatiques à compter de 2019.

**Au 023** (virement à la section d'investissement) : il s'agit de combler le déficit de la section d'investissement par des crédits de la section de fonctionnement.

#### Recettes de fonctionnement :

**Au 6419** (remboursement sur rémunération du personnel) : il s'agit d'un reliquat de remboursement de salaires suite à un congé maternité de fin 2017.

#### Dépenses d'investissement :

**Au 2041412** (subventions aux communes) :

*D'une part, en opération réelle* : réévaluation de l'enveloppe allouée aux communes pour les subventions dans le cadre des C2E, et de leurs investissements sur l'éclairage public hors travaux TDE 90

*D'autre part en opération d'ordre de régularisation* : le montant des subventions allouées sur le réseau d'éclairage public dans le cadre des travaux de dissimulation des réseaux d'éclairage public afin de pouvoir équilibrer les opérations sous mandat

**Au 2051** (logiciels) et **au 2183** (matériel informatique) : crédits insuffisants suite à l'adhésion de nouvelles collectivités au transfert intégral de la compétence informatique et à la nécessité de remplacer le matériel des nouveaux adhérents.

**Au 45812...** (opération sous mandat sur le réseau d'éclairage public) : il s'agit de l'inscription de crédits pour de nouveaux chantiers prévus ou d'un réajustement des crédits initiaux.

**Au 2317** (immos mises à disposition) : s'agit de l'inscription de crédits pour de nouveaux chantiers prévus ou d'un réajustement des crédits initiaux pour le réseau de distribution électrique et le réseau télécom.

#### Recettes d'investissement :

**Au 021** : virement de la section de fonctionnement pour équilibrer la section d'investissement.

**Au 10222** (FCTVA) : le remboursement de la TVA pour l'acquisition des locaux du syndicat avait été oublié lors du BP.

**Au 45822...** (opération sous mandat sur le réseau d'éclairage public) : il s'agit de l'inscription de crédits pour de nouveaux chantiers prévus ou d'un réajustement des crédits initiaux. Pendant de l'article 45812... en dépenses d'investissement.